



Vue aérienne  
AIR PAPILLON  
2008

## Un quartier paysager de 840 logements

Sur 50 ha environ, à l'ouest d'ANGERS, le quartier de Mollière s'étend en continuité de celui du Lac de Maine dont la réalisation l'a précédé.

Ce quartier répond à plusieurs principes d'aménagement :

- conservation des anciens chemins ruraux, des haies bocagères sur lesquels des nouveaux chemins piétons viennent s'appuyer,
- création de hameaux différenciés répartis en unités de voisinages
- hauteurs limitées des bâtiments collectifs,
- mise en œuvre d'une charte paysagère



ROLLAND  
programme MARGNAN



ENET DOLOWY  
programme VAL DE LOIRE



Collectivité locale	Ville d'ANGERS
Aménageur	SODEMEL
Urbaniste	AIA Jean Marie LEBOSIS;
Maîtrise d'oeuvre	DDE, TAVERNIER;
Date	En cours
Programme	840 logements dont 320 locatifs 550 individuels, 290 collectifs
Surface	50 hectares
Montant de l'opération	15M euros

Document non contractuel





Le programme de constructions qui s'achèvera en 2006-2007 comprendra à terme 840 logements dont 550 maisons individuelles (65%) et 290 logements collectifs (35%), la part de logement social représentant 38% de l'ensemble.

Le quartier sera accompagné des équipements collectifs suivants :

- groupe scolaire,
- petite enfance,
- salle de quartier,
- centre commercial,
- maison médicale,
- salle festive,
- coulée verte de 4 hectares agrémentée d'un parcours de santé le long d'un ruisseau



COMMUNE D'ANGERS  
Z.A.C. MOLLIERE  
PLAN D'ENSEMBLE